



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
Direction du Patrimoine Culturel  
**Monsieur Thierry WAUTERS**  
Directeur  
Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2311-017/03/2019-087PR (corr. DPC : R. Brune)

Réf. NOVA : // (corr. DU : //)

Réf. CRMS : AA/AH/UCL20006\_669\_PREAL\_Wolvendael\_pavillon

Bruxelles, le 04/03/2021

Annexe : //

**Objet :** UCCLE. Parc de Wolvendael. Dossier préalable à l'introduction de la demande de permis unique, portant sur la remise en état du perron et des escaliers du pavillon Louis XV.

### Avis de principe de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 17/02/2021, nous vous communiquons *les remarques formulées* par notre Assemblée en sa séance du 24/02/2021 à propos de l'avant-projet mentionné sous rubrique.

#### CONTEXTE PATRIMONIAL ET DEMANDE

La demande vise la requalification des abords immédiats, dont le perron et les escaliers du *pavillon Louis XV*, classé comme monument par arrêté du 19/04/1977 et implanté dans le parc Wolvendael, lui-même classé comme site par arrêté du 8/11/1972.

Acquis en 1921 par la commune d'Uccle, le parc Wolvendael doit sa morphologie et son étendue actuelles à son dernier propriétaire, le baron Léon Janssens qui acheta le site en 1909. Cette même année, celui-ci acheta à Amsterdam un pavillon de style Louis XV, probablement réalisé vers 1744, qu'il fit démonter et remonter en lisière de son domaine, et dont l'expression renoua avec le goût du jour influencé par le style Beaux-Arts.



Photos de la configuration du pavillon à Amsterdam (1902) et à Uccle (1910) parues dans B. Schoonbroodt, *Le Parc de Wolvendael, de 1700 à nos jours – Situation actuelle*

L'avant-projet actuel concerne les abords du pavillon et propose de :

- restaurer l'escalier à l'identique: nettoyer, brocher, greffer ou remplacer les marches en fonction de leur état de conservation, et les poser sur une « paillasse en béton »,
- déposer le revêtement du perron composé de 2 zones en opus incertum / flagstones et d'une zone centrale revêtue de dalles de bétons 30x30,
- recouvrir le perron ainsi que le passage latéral de dalles de pierre bleue,
- intégrer 6 spots encastrés au pied du pavillon ainsi que 3 spots sur pied au niveau du parc ,
- remplacer les 4 lauriers ainsi que les bambous situés de part et d'autre du pavillon par des haies et des topiaires de charmes.

1/4





Etat pendant l'Entre-deux-Guerres © Delcampe.net et, en haut à droite, état des années 2000 (?) - archives CRMS

La Commission demande de profiter des travaux actuellement programmés pour revaloriser ces caractéristiques, mises à mal par les aménagements récents ayant fragmenté cette partie du parc. Elle demande donc de réorienter le projet en ce sens, fondé sur des recherches historiques complémentaires et sur une analyse paysagère, menée en collaboration avec un architecte-paysagiste. En attendant, la CRMS formule les remarques suivantes sur l'avant-projet et demande de :

**Revoir le choix des matériaux du perron :** selon la Commission, la pierre bleue proposée n'est pas en adéquation avec l'architecture du bâtiment et ce choix doit être revu. Elle recommande de poursuivre les recherches historiques à ce sujet, notamment sur l'origine des *flagstones* en place, qui étaient très en vogue au début du XXe siècle et dont la remise à bout / restitution constitue une alternative possible à la proposition actuelle. Ce revêtement semblerait d'ailleurs avoir existé dans la configuration hollandaise mais cet aspect reste à vérifier.

**Récupérer au maximum les marches et respecter les techniques de mise en œuvre traditionnelles :**

- privilégier les techniques de collage des pierres (quasi invisible) aux autres techniques proposées,
- respecter la configuration des marches (nez de marche et joints prononcés) offrant à l'escalier son relief particulier et caractéristique du style Beaux-Arts,
- adapter les niveaux du terrain pour clairement démarquer le départ de l'escalier par rapport au niveau du sol de la terrasse,
- remettre en place / restituer le second vase actuellement manquant,
- préciser le système d'écoulement des eaux,
- revoir le projet pour la zone latérale.

**Revoir le plan de plantation** en s'inspirant des images anciennes (type de plantation, parterres fleuris, etc.) et tout en conservant certaines plantations existantes de valeur, comme par exemple le *Acer japonica*, présent à gauche du perron. Quant aux haies et topiaires de charmilles, elles présentent dans ce contexte un choix inapproprié en raison de leurs formes trop architecturées qui rentrent en concurrence avec l'expression du pavillon et auraient pour effet de cloisonner les abords.

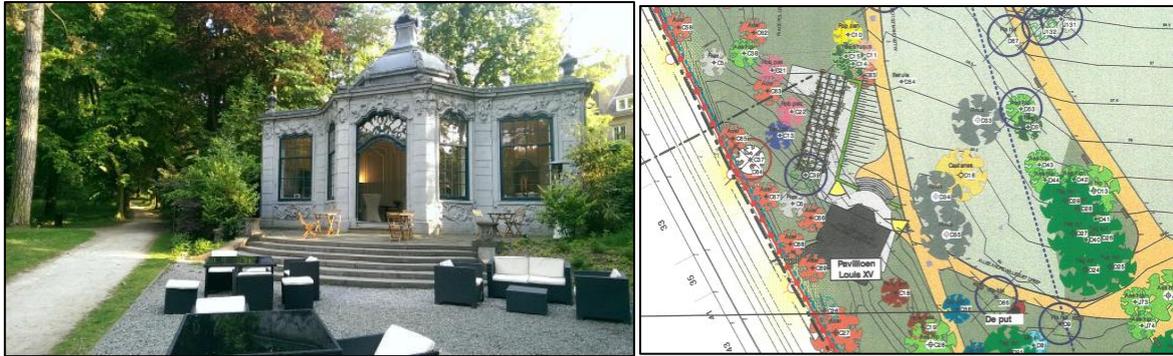
**Privilégier l'éclairage du pavillon depuis l'intérieur.** Si un éclairage extérieur s'avère réellement indispensable, réétudier l'implantation et le type des appareils et éviter des spots encastrés au sol projetant sur les façades une lumière rasante inappropriée à l'architecture rococo.

**En complément de ce qui précède, réaménager la terrasse:**

- rendre à la terrasse une forme mieux appropriée et en supprimer le revêtement en gravier ;
- supprimer les palissades existantes,
- supprimer le stockage de poubelles du côté parc et organiser cet aspect sans impacter le site.

La Commission attire l'attention sur l'importance de la terrasse pour la perception globale du pavillon et demande d'en améliorer l'état existant. A rappeler que le projet de restauration du parc élaboré vers 2003-2004, prévoyait à cet endroit un dégagement de plus petites dimensions, raccordé au chemin et

tout comme celui-ci revêtu de dolomie stabilisée. Aujourd'hui, tant l'étendue que le revêtement de la terrasse s'écartent du projet de 2003 ce qui a concouru à la fragmentation peu heureuse des abords. Cet aspect reste à vérifier (est-ce que l'état existant a fait l'objet d'une autorisation ?).



*Occupation récente et extrait du projet de restauration de 2003-2004, archives CRMS*

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

C. FRISQUE  
Président

c.c. à :

[rbrune@urban.brussels](mailto:rbrune@urban.brussels) ; [jvandersmissen@urban.brussels](mailto:jvandersmissen@urban.brussels) ; [restauration@urban.brussels](mailto:restauration@urban.brussels) ;  
[cvandersmissen@urban.brussels](mailto:cvandersmissen@urban.brussels) ; [mbadard@urban.brussels](mailto:mbadard@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [aheylen@urban.brussels](mailto:aheylen@urban.brussels)